



CARBURA

Office central suisse pour l'importation
des carburants et combustibles liquides

Rapport annuel 2005

**Table des
matières**

Editorial **1**

L'exercice 2005

Stockage des réserves **2**

Technique **6**

Activités diverses **8**

Effectif des membres
et structure des importations **10**

Organes de l'association **11**

Comptes de l'exercice **13**

Rapports de l'organe de contrôle **18**

Chiffres et données

Stockage des réserves **20**

Capacités de réservoirs **22**

Liste des membres **24**

Statistique des tonnages **25**

Abréviations

Epreuve

L'an 2005 a mis à l'épreuve l'approvisionnement garanti en agents énergétiques fossiles dans le monde entier et notamment en Europe. La question que le hurricane Katrina et les contrats de livraisons du gaz de l'Ukraine ont posé était la suivante: l'économie et la population reçoivent-elles aussi du pétrole et du gaz naturel lorsque l'un des scénarios de crise se produit?

Les préparatifs motivés par des aspects de politique de sécurité et donc finalement décidés par chaque pays séparément se distinguent au niveau mondial et au sein de l'OCDE. Par conséquent, l'affrontement de la crise se distingue aussi, et par là même, les conclusions tirées de l'expérience respective de la crise:

Ainsi, l'un des pays dispose presque exclusivement de stocks stratégiques sous forme de pétrole brut. Ces stocks sont organisés de manière purement étatique et séparés, du point de vue géographique et logistique, des infrastructures commerciales de l'économie privée des huiles minérales. Pour différentes raisons, après «Katrina», l'utilisation de ces stocks n'a pas été possible assez rapidement et globalement et ce, malgré une décision étatique immédiate. Cela a déclenché un processus de raisonnement et de planification qui mènera probablement à un stockage complémentaire de produits pétroliers et leur intégration partielle dans la logistique de l'économie privée.

Dans d'autres pays, les stocks stratégiques se composent, outre de pétrole brut, aussi de produits pétroliers qui sont intégrés, pour une partie considérable, dans la logistique de l'économie privée et répartis sur le plan régional. Ici, on se sent confirmé dans le choix de la stratégie de stockage après l'expérience de crise.

Dans l'intérêt d'une rapide capacité d'agir, la plupart des pays avaient peaufiné leurs déroulements technico-administratifs pour des interventions de crise. L'appréciation des résultats des mesures de crise après «Katrina» a été très positive au sein de l'OCDE. Néanmoins, un nombre non négligeable de preneurs de décision s'est étonné qu'au niveau des quantités initialement libérées, seule une petite partie a réellement été utilisée. A-t-on éventuellement agi selon

Editorial

des critères de réaction conçus de manière trop rigide? Les données de marché pertinentes ont-elles été mesurées pour la prise de décision? A-t-on correctement évalué la propre capacité de réaction des participants du marché?

Après le conflit concernant les contrats de livraison et de passage du gaz en Ukraine, l'Europe a connu un brusque réveil. On a compris que l'extraction propre diminuera au cours des deux prochaines décennies, que les arrivages en provenance de la Russie et du Caucase (représentant ensemble un tiers des stocks mondiaux) ainsi que du Moyen-Orient (représentant un autre tiers des stocks mondiaux) augmenteront. Dans ce domaine, une stratégie nouvellement réfléchie et complétée de la garantie de l'approvisionnement se développera à plus ou moins long terme, dans l'intérêt de tous les consommateurs d'énergie.



L'exercice 2005

Stockage des réserves

Programme de stockage obligatoire XV (PLP XV)

En 2005, le Comité a travaillé à l'application du PLP XV qui est valable de juillet 2004 jusqu'en juin 2008.

La tendance vers une diminution de l'écoulement de l'essence ainsi que les augmentations de consommation de l'huile Diesel continuent. L'écoulement du pétrole aviation s'est légèrement stabilisé. L'écoulement de l'huile de chauffage se situe à peu près au niveau de l'an 2003. Ces évolutions, confirmant les suppositions effectuées, ont incité le Comité à introduire des mesures dont les répercussions ne se feront sentir qu'en 2006: le Comité a aboli les valeurs ROOF (valeurs maximales pour entreposages) pour des constitutions déjà convenues de 30'000 m³ d'huile Diesel et de 11'000 m³ de pétrole aviation. En 2006, ces quantités pourront être entreposées à la valeur d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (PEAW). En outre, il a sollicité une enquête auprès des propriétaires de réserves obligatoires concernant une renonciation facultative à des constitutions déjà convenues d'essence et d'huile de chauffage.

La bonne dotation des fonds de garantie ainsi que les frais réduits du stockage obligatoire ont rendu possible, pour l'an 2006, la réduction des contributions de stockage obligatoire pour le pétrole aviation et une suspension pour les huiles de chauffage. En raison des obligations de constitutions nécessaires d'huile Diesel et de la dotation plus faible du fonds de garantie y relatif, une augmentation considérable des contributions au fonds de garantie à partir de l'an 2006 a été indispensable.

Démantèlement du dépôt TLG de Léchelles

Au vu de l'évolution de l'écoulement de l'huile de chauffage EL, des excédents des réserves obligatoires destinées au stockage de remplacement pour l'industrie gazière, du dépassement de la satisfaction des besoins après l'intégration des marchands de combustibles ainsi que des volumes de stockage suffisants dans la branche, le Comité a décidé, sur demande de CARBURA Tanklager AG (TLG), de renoncer à l'avenir au dépôt TLG de Léchelles. Ce dernier sera démantelé jusqu'à mi-2008 au plus tard.

Vérification des indemnités pour frais d'exploitation et de capital (BKE)

Le Comité a vérifié différentes positions des BKE et a décidé de maintenir l'indemnisation des frais pour la rotation de la marchandise (pos. 14) pour l'essence et l'huile Diesel pour les prochains 5 resp. 4 ans sur la base de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair) adaptée au 1^{er} janvier 2005 et des frais pour l'échange de la qualité qui en découlent.

Vérification des organisations de stockage obligatoire et de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE)

Au cours de l'exercice sous revue, le Comité s'est occupé intensément de la collaboration entre les organisations de stockage obligatoire exigée par le délégué à l'approvisionnement économique du pays (DWL). Le Département fédéral de l'économie (DFE) a donné l'ordre, en été 2005, de rédiger un rapport d'experts sur la vérification des organisations de stockage obligatoire et de l'OFAE. Le rapport a été remis au DFE et transmis aux organisations de stockage obligatoire pour prise de position. Les résultats de cette procédure de consultation seront à mettre à jour en 2006.

Perception du centime climatique

L'année passée, la Fondation Centime Climatique a chargé CARBURA de percevoir le centime climatique sur toutes les importations d'essence et d'huile Diesel à partir du 1^{er} octobre 2005 au nom et pour le compte de la Fondation Centime Climatique.

Caisse d'assurance du personnel

Le Comité a approuvé la nouvelle réglementation de la prévoyance du personnel (2^e pilier) qui contient le transfert des assurés actifs à la Caisse de pension de la ville de Zurich, l'acquisition de toutes les prestations pour les retraités existants à la Winterthur Columna et la résiliation de l'ancienne Caisse de prévoyance propre à CARBURA.

Situation en matière de stockage obligatoire

En 2005, le PEAW se situait uniquement pour l'essence au-dessous de la valeur ROOF au début de l'année. Pour l'essence et le pétrole aviation (nouveau membre) respectivement 1'000 m³ de réserves obligatoires supplémentaires ont été constituées.

La satisfaction des besoins pour l'essence avec 4.6 mois et celle pour l'huile de chauffage avec 5.2 mois étaient supérieures à la limite exigée par le DFE.

Pour l'huile Diesel, la satisfaction des besoins a diminué de 3.6 à 3.3 mois suite à l'augmentation continue de l'écoulement (+8.9 %). La satisfaction des besoins est couverte, d'une part, de 3.3 mois d'huile Diesel proprement dite et, d'autre part, de 1.2 mois d'huile de chauffage propre à l'utilisation comme huile Diesel.

Après déduction des quantités d'huile de chauffage servant à couvrir le manque d'huile Diesel,

la satisfaction des besoins pour l'huile de chauffage se situe encore à 4.8 mois.

La satisfaction des besoins pour le pétrole aviation a pu être légèrement augmentée de 2.6 à 2.7 mois en raison d'une nouvelle diminution de l'écoulement et de la constitution de 1'000 m³ de réserves obligatoires.

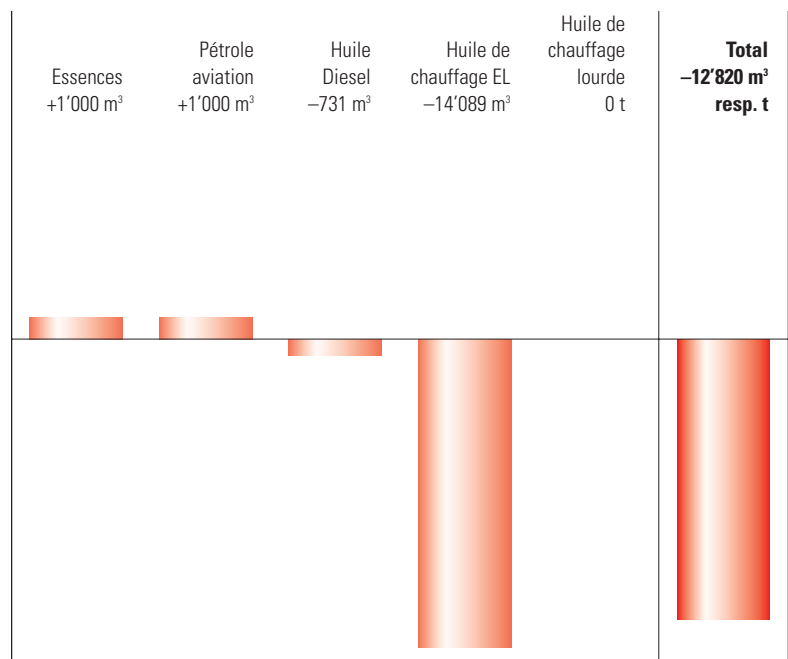
Un total de liquidations nettes de 13'000 m³ a été enregistré sur tous les produits pour les réserves obligatoires effectives.

Satisfaction des besoins (réserves obligatoires nominales contractuelles)

| | 2005 | 2004 |
|-----------------------|----------|----------|
| Essences pour moteurs | 4.6 mois | 4.5 mois |
| Pétrole aviation | 2.7 mois | 2.6 mois |
| Huile Diesel | 3.3 mois | 3.6 mois |
| Huiles de chauffage | 5.2 mois | 5.1 mois |

Mutations de réserves obligatoires

Le graphique suivant renseigne, par produit (stocks effectifs), sur les mutations effectuées par les propriétaires de réserves obligatoires en 2005:



Réserves obligatoires auprès de CARBURA Tanklager AG (TLG)

Une constitution des réserves obligatoires d'huile Diesel et de pétrole aviation convenues n'a pas été possible au cours de l'exercice sous revue au vu des prix élevés. En raison des chiffres d'écoulement faibles du pétrole aviation, on attendra encore avant de commencer la transformation supplémentaire de capacités de réservoirs pour le stockage obligatoire du pétrole aviation et la constitution de réserves obligatoires correspondantes.

Lors de sa séance du 16 juin 2005, le Comité a décidé de renoncer au dépôt de Léchelles et de liquider les 87'433 m³ d'huile de chauffage EL

entreposés. Le dépôt sera par conséquent démantelé jusqu'au 30 juin 2008 au plus tard.

Au 31 décembre 2005, 255'604 m³ de produits soumis au stockage obligatoire étaient entreposés par la TLG. En relation avec le démantèlement de Léchelles, ces réserves obligatoires ont diminué de 48'000 m³ par rapport à l'année précédente. La plupart des réserves obligatoires d'huile de chauffage est destinée au stockage de remplacement pour l'industrie gazière.

Taux d'importation

Durant l'exercice sous revue, les contributions suivantes ont été perçues (en fr./m³):

| 2005 | Contribution de stockage obligatoire | Taxe administrative | Total |
|---------------------------------|---|----------------------------|--------------|
| Essences pour moteurs | 3.00 | 0.30 | 3.30 |
| Pétrole aviation | 5.00 | – | 5.00 |
| Huile Diesel | 3.00 | 0.30 | 3.30 |
| Huile de chauffage EL | 3.00 | 0.30 | 3.30 |
| Huile de chauffage lourde par t | 2.39 | 0.37 | 2.76 |



Technique

Environnement

Sous la direction de l'Union pétrolière (UP), la solution de coopération pour l'exécution de la législation en matière de la protection de l'environnement (OPair et accidents majeurs) ainsi que de la législation en matière de la protection des eaux a été travaillée et menée tout près de l'achèvement de la convention entre les premiers cinq cantons et la branche. Selon cette convention, l'exécution est effectuée par la branche sous sa propre responsabilité, les cantons participants, pour leur part, établissent un système de contrôle. L'objectif est d'arriver à une exécution identique dans toute la Suisse. Un grand avantage consiste en outre à ce que les éléments air, eau et accident majeur soient jugés intégralement dans le cadre de la solution de coopération.

En ce qui concerne les mesures d'économie à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la suppression, plus ou moins sans remplacement, de l'Ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer (OPEL) a été proposée et entamée au cours de l'année dernière. Afin de pouvoir garantir le niveau actuel de la technique et de la sécurité, une directive «Protection des eaux dans les installations de réservoirs verticaux» comme partie intégrante des directives de CARBURA est élaborée en collaboration avec des représentants des cantons. Ces travaux continueront l'année prochaine.

Lors de l'application de l'Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM), il s'est avéré pour différents projets de tiers situés à proximité d'installations de réservoirs que l'OPAM n'aborde aucun aspect de l'aménagement du territoire. Pour de nouvelles constructions aux environs d'installations de réservoirs, à priori, la seule exigence à respecter est la distance de construction. Celles-ci peuvent alors éventuellement être construites en plein milieu de zones de sécurité menacées d'installations de réservoirs, ce qui pourrait impliquer par la suite d'investissements en matière de sécurité de la part des exploitants de l'installation de réservoirs. Pour l'instant, différentes installations de réservoirs ont compris qu'il fallait agir. Dans ce domaine, il convient de protéger les intérêts du stockage obligatoire dans les installations de réservoirs.

Sécurité

La sécurité (security) ainsi que la sécurité au travail (safety) dans les installations de réservoirs sont de grande importance pour CARBURA aussi bien lors de l'examen des demandes d'indemnités d'investissement qu'au sein de la Commission technique.

L'année précédente, la Commission technique a discuté différents sujets pratiques en rapport avec la sécurité. Les membres ont été rendus attentifs à ces éventuels points faibles par des lettres circulaires.

Carburants et combustibles sont des produits exigeant un grand savoir-faire en ce qui concerne les questions de sécurité aussi bien dans le domaine de la rotation de la marchandise que pour l'entreposage. C'est seulement lorsque la sécurité est un sujet de discussion qu'on arrive à maintenir un bon niveau de sécurité dans les entrepôts, ce qui est impératif pour éviter des accidents.

A la fin de l'année, un grand dépôt de produits pétroliers est devenu la proie des flammes près de Londres. Les causes ne sont pas encore connues. Dès que celles-ci ainsi que le déroulement de l'événement auront été déterminés, l'incendie sera analysé afin d'éviter des accidents similaires en Suisse.

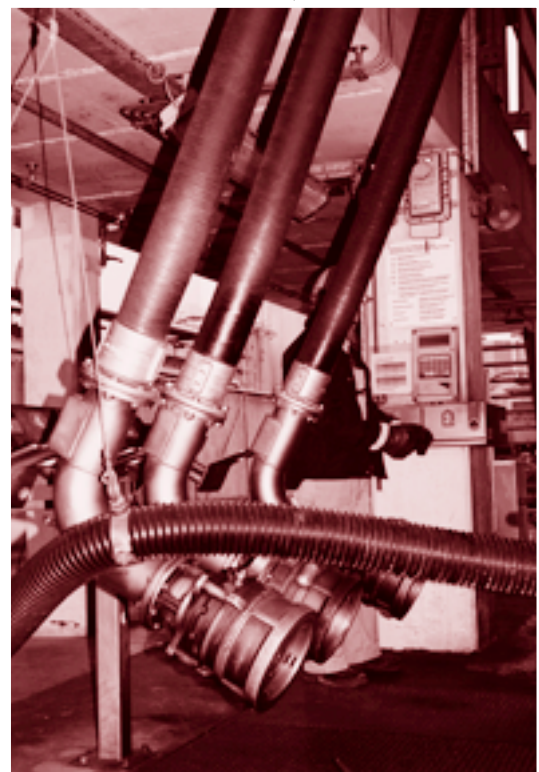
Qualités

Les normes suisses pour la qualité des carburants et combustibles n'ont pas connu de modification en 2005. Les qualités prescrites pour le stockage obligatoire sont par conséquent également restées inchangées.

Protection cathodique contre la corrosion

Au cours de l'exercice sous revue, la Commission de Corrosion a contrôlé 19 installations de réservoirs quant aux courants vagabonds et à la corrosion électrique. Six installations ont été contrôlées pour la première fois. Ainsi, toutes les installations ont maintenant été contrôlées au moins une fois. Les contrôles ont été effectués par la Société Suisse de Protection contre la Corrosion (SGK). Dans plusieurs installations, on a de nouveau localisé des points faibles et fixé des dates pour la réparation et les contrôles complémentaires.

En sus des contrôles ordinaires, on a aussi inspecté dans quatre cas des double fonds corrodés et fourni des recommandations pour l'assainissement.



Activités diverses

Collaboration de CARBURA à l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)

Suite au hurricane Katrina et aux endommagements consécutifs des raffineries pétrolières aux Etats-Unis, l'AIE a pris la décision, le 2 septembre 2005, de mettre à disposition du marché pétrolier 60 millions de barils de pétrole brut et de produits pétroliers provenant des stocks stratégiques des pays membres. La Suisse a également participé à cette mesure; en raison du bon approvisionnement du marché, une libération de réserves obligatoires n'a cependant pas été nécessaire. Le 22 décembre 2005, l'AIE a aboli son plan d'urgence. La Suisse a abrogé l'Ordonnance sur la libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer au 1^{er} février 2006.

Approvisionnement économique du pays (WLV)

Outre les travaux conceptionnels aux mesures de réglementation de marchandises, la section du pétrole a participé à l'établissement d'une nouvelle analyse des risques pour la WLV, a rencontré les experts de la section pour trois réunions et a participé à la conférence annuelle de la WLV. En raison de trois événements (croissance de la demande chinoise, intempéries en Suisse, hurricane Katrina), des rapports spéciaux sur la situation ont été rédigés. En accord avec la direction du domaine énergie, on a renoncé à l'établissement d'un rapport annuel sur la situation.

Libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer

L'événement marquant de l'année a été la mise en vigueur du plan d'urgence («initial contingency response plan») par l'AIE à Paris afin de faire face aux pénuries d'approvisionnement aux Etats-Unis suite au hurricane Katrina. La Suisse a mis en vigueur l'Ordonnance sur la libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer. L'application de cette mesure a été confiée au domaine énergie et en particulier à la section du pétrole. Celle-ci a fourni tous les documents nécessaires aux importateurs et a relevé des données importantes pour la réglementation. Deux demandes de libération de réserves obligatoires ont été présentées, qui ont été retirées toutes les deux par la suite.



Rationnement des carburants

Les documents d'exécution pour le concept approuvé par le DWL à fin 2004 ont été élaborés par une petite équipe composée de représentants de l'Office fédéral et de la section du pétrole. Pour répondre à des questions concernant la branche pétrolière en particulier, des experts ad hoc de plusieurs sociétés pétrolières ont été consultés en été.

Mesures complémentaires dans le domaine des carburants

La section du pétrole a été représentée dans le groupe de travail dirigé par le domaine des transports, qui a élaboré des alternatives diminuant la demande pour un rationnement des carburants. Ces mesures dites «complémentaires» peuvent être utilisées de manière parallèle aux mesures de réglementation de marchandises, notamment à la libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer. Des mesures facultatives et obligatoires du côté de l'offre et de la demande ont été examinées. Les travaux conceptionnels ne sont pas encore terminés.

Réglementation de l'huile de chauffage

Au milieu de l'année, les offices cantonaux responsables pour l'exécution de la mesure ont été informés sur la réglementation de l'huile de chauffage et les aide-mémoire et documents d'exécution élaborés. Le projet a été formellement terminé fin novembre 2005 et l'équipe, composée de représentants de la WLV, des autorités fédérales, cantonales et communales ainsi que de représentants de la branche des huiles minérales, a été dissoute. Des derniers travaux de détail concernant un outil informatique ainsi qu'à du matériel de communication pour les autorités fédérales sont en cours.

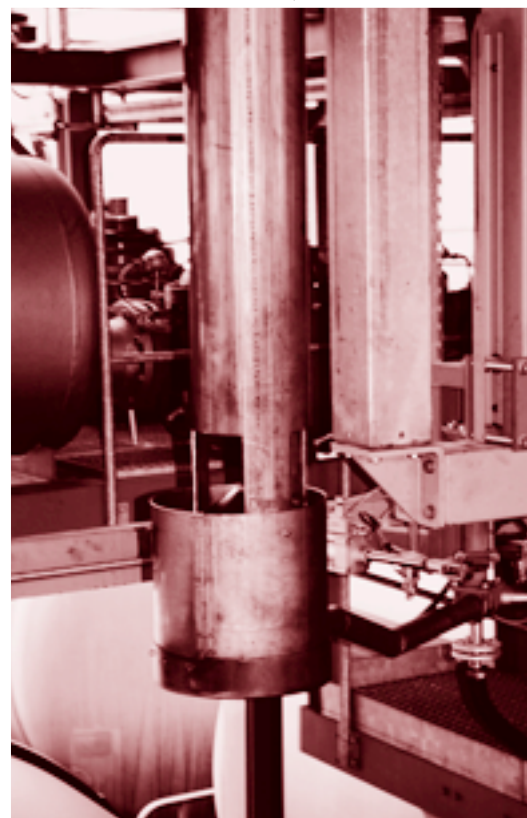
Réglementation du pétrole aviation

Les documents d'exécution ainsi que des déroulements pour une libération de réserves obligatoires avec obligation de livrer ont été com-

plétés afin de permettre une réglementation correspondante du pétrole aviation en cas de crise d'approvisionnement.

Panel d'huile de chauffage

L'année passée, une adaptation du panel d'huile de chauffage a eu lieu en raison d'une analyse ex post de la consommation de l'énergie et d'un modèle météorologique amélioré. Pendant toute l'année, le degré de remplissage est resté considérablement inférieur aux valeurs des années précédentes.



Effectif des membres et structure des importations

Effectif, mutations

Au cours de l'exercice sous revue, une entreprise a été admise comme nouveau membre de CARBURA. Une entreprise a abandonné son appartenance à CARBURA. Les réserves obligatoires correspondantes ont, en majeure partie, été liquidées et une quantité restante a été reportée sur une entreprise membre existante. L'effectif des membres s'est dès lors élevé à 70 entreprises à fin 2005 (année précédente 70).

Du fait que la résiliation de son contrat de stockage obligatoire était imminente au cours de l'exercice sous revue, un membre n'a pas respecté l'obligation qui consiste à importer une quantité minimale de 3'000 m³.

Activité des membres en matière d'importation

| Nombre de membres | | Importations annuelles en m ³ | | Participation aux importations en % | |
|-------------------|-----------|--|-----------|-------------------------------------|---------------|
| 2004 | 2005 | | | 2004 | 2005 |
| 14 | 1 | 0 | – 2'999 | 0.04 | 0.02 |
| 2 | 10 | 3'000 | – 5'000 | 0.06 | 0.24 |
| 9 | 11 | 5'001 | – 10'000 | 0.47 | 0.54 |
| 12 | 14 | 10'001 | – 50'000 | 1.88 | 2.25 |
| 9 | 11 | 50'001 | – 100'000 | 4.50 | 5.62 |
| 18 | 17 | 100'001 | – 500'000 | 30.52 | 31.63 |
| 6 | 6 | 500'001 | – et plus | 62.53 | 59.70 |
| 70 | 70 | | | 100.00 | 100.00 |

(état au 31 décembre 2005)

Organes de l'association

Président

Dr. Klaus Hug

Comité

Rocco Cattaneo, CITY
 Andreas Flütsch, PETROPLUS
 Jürg Hornisberger, TAMOIL
 Nicolas Joerin, SUTER, JOERIN
 Dr. Jürg Klossner, A. H. MEYER
 Marcel Krämer, BP
 Heinz Kübler, KÜBLER
 Rubino Marconi, MIGROL
 Felix Meier, SHELL
 Silvan Weiss, ESSO
 Markus Zwimpfer, AIR TOTAL

Commission du comité

Andreas Flütsch, PETROPLUS
 Jürg Hornisberger, TAMOIL
 Dr. Jürg Klossner, A.H. MEYER
 Silvan Weiss, ESSO

Commission pour la fixation des valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (PEAW)

Urs Bachmann, A. H. MEYER
 Andreas Flütsch, PETROPLUS
 Daniel Furrer, MIGROL
 Jürg Hornisberger, TAMOIL
 Martin Richli, BP
 Silvan Weiss, ESSO

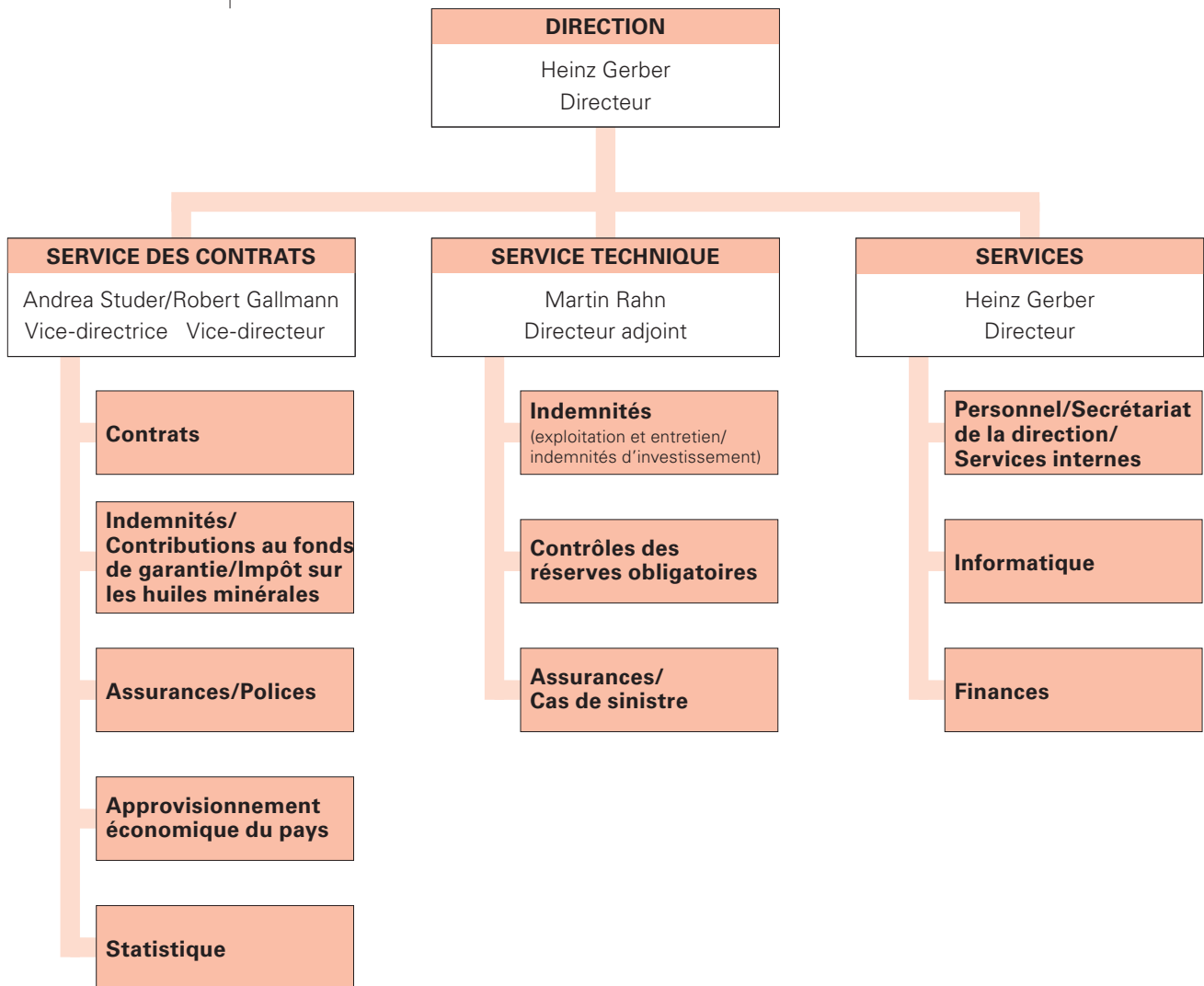
Commission des assurances

Iris Monteil, SHELL
 Urs Schmidli, SCHÄTZLE
 Hans Steinmetz, PETROPLUS
 Yvonne Zeidler, BP

Commission technique

Ulrich Huber, OSTERWALDER ST. GALLEN
 Andreas Hübscher, PETROPLUS
 Mike Jones, TAR UBAG
 Theodor Käser, BP
 Anton Lüchinger, armasuisse Constructions
 Ueli Roschi, ESSO
 Helmut Rüdiger, TAMOIL

Bureau administratif



Effectif du personnel du bureau administratif
 (entre parenthèses les chiffres de l'exercice précédent)

| | Bureau administratif | |
|---|-----------------------------|-------------|
| Personnel à plein temps (y compris apprentie) | 24 | (24) |
| Personnel à temps partiel | 6 | (5) |
| Total | 30 | (29) |

Comptes de l'exercice

Comptes du stockage obligatoire de CARBURA

Bilan au 31 décembre 2005 (avec comparaison au 31 décembre 2004)

| Actifs (en mio fr.) | 2005 | 2004 |
|-------------------------------------|--------------|--------------|
| Liquidités | 26.4 | 14.6 |
| Placements financiers à court terme | 175.3 | 243.9 |
| Débiteurs | 10.9 | 3.2 |
| Titres | 143.5 | 116.0 |
| Mobilier | 0.2 | 0.2 |
| Actifs transitoires | 8.8 | 10.4 |
| Total Actifs | 365.1 | 388.3 |

Passifs (en mio fr.)

| | | |
|---|--------------|--------------|
| Créanciers | 11.6 | 4.2 |
| Réserves pour engagements découlant du stockage obligatoire | 351.6 | 382.1 |
| Provision pour le plan social des entrepôts fédéraux, frais de personnel extraordinaires | 1.2 | 1.7 |
| Passifs transitoires | 0.7 | 0.3 |
| Total Passifs | 365.1 | 388.3 |

Justificatif des provisions (en mio fr.)

| | | |
|---------------------------------------|--------------|--------------|
| Etat au 1^{er} janvier | 382.1 | 358.2 |
| Attribution Excédent de recettes | | 23.9 |
| Prélèvement Excédent de dépenses | -30.5 | |
| Etat au 31 décembre | 351.6 | 382.1 |

Comptes du stockage obligatoire de CARBURA

**Compte administratif et d'exploitation pour l'année 2005
(avec comparaison de 2004)**

| Dépenses (en mio fr.) | 2005 | 2004 |
|--|--------------|--------------|
| Frais administratifs | 5.0 | 6.1 |
| Démantèlement des entrepôts fédéraux | 0.1 | 0.1 |
| Indemnités pour frais de stockage obligatoire aux importateurs et aux négociants | 73.8 | 69.5 |
| Indemnités pour frais de stockage obligatoire aux consommateurs (excl. quote-part de l'industrie gazière catégorie I) | 0.0 | 0.0 |
| Autres frais de stockage obligatoire | 3.2 | 3.0 |
| Dévalorisations des réserves obligatoires | 21.7 | 16.7 |
| Pertes sur débiteurs | -0.1 | 0.1 |
| Indemnités pour risques non assurables sur des réserves obligatoires | 0.0 | 0.0 |
| Total Dépenses | 103.7 | 95.5 |
| Recettes (en mio fr.) | | |
| Recettes de refacturations de l'administration | 0.1 | 0.0 |
| Contributions aux frais de l'administration | 1.1 | 1.2 |
| Intérêts de l'administration | 0.2 | 0.1 |
| Taxes administratives | 4.0 | 3.8 |
| Intérêts sur réserves du stockage obligatoire et des frais administratifs | 9.7 | 5.3 |
| Contributions de stockage obligatoire | 45.2 | 68.9 |
| Prélèvement de différences de valorisation sur réserves obligatoires liquidées et temporairement libérées | 7.4 | 35.1 |
| Contribution aux frais par l'industrie gazière (catégorie II) | 4.9 | 4.4 |
| Recettes de refacturations | 0.0 | 0.0 |
| Intérêts sur fonds d'assurance | 0.6 | 0.6 |
| Total Recettes | 73.2 | 119.4 |
| EXCEDENT DE DEPENSES (-)/DE RECETTES (+) | -30.5 | +23.9 |

Comptes du stockage obligatoire

Commentaires

Les comptes du stockage obligatoire de CARBURA correspondent aux exigences légales du Code des obligations suisse (CO). Les comptes de l'association sont présentés à part.

En raison de la situation sur le marché des intérêts, on a davantage investi dans des placements financiers à court terme et des titres aux dépens des liquidités. Tandis que les obligations administrées par nos soins sont établies au prix d'achat, mais au maximum à la valeur nominale, les titres provenant d'ordres de gestion sont établis d'après le principe de la valeur la plus basse.

Les **débiteurs** contiennent surtout des contributions des membres au fonds de garantie encore ouvertes pour les importations du mois de novembre, des avoirs envers l'Administration fédérale des contributions (TVA) et d'autres avoirs envers des tiers.

Les **créanciers** contiennent entre autres des indemnités courantes non encore versées aux propriétaires de réserves obligatoires, des engagements envers des sociétés proches, des comptes de l'association de CARBURA et du fonds pour les relations publiques de l'UP ainsi que de la Fondation Centime Climatique.

En ce qui concerne les **réserves pour engagements découlant du stockage obligatoire**, il s'agit de réserves servant à couvrir les frais courants du stockage obligatoire pour au moins six mois, pour des prestations promises à des propriétaires de réserves obligatoires, pour le fonds pour risques non assurables et pour les entrepôts fédéraux.

Les provisions pour le plan social des entrepôts fédéraux et pour les frais de personnel **extraordinaires** contiennent les rentes de transition AVS pour d'anciens collaborateurs des entrepôts fédéraux et de l'administration ainsi que des frais de personnel extraordinaires de l'administration.

Les **indemnités pour frais de stockage obligatoire aux importateurs et aux négociants** contiennent toutes les indemnités comme les indemnités mensuelles pour frais d'exploitation et de capital, les indemnités d'investissement, l'amortissement de coûts pour la protection de l'air et les indemnités pour le démantèlement de capacités de réservoirs. Pour les négociants et les consommateurs, les indemnités n'ont été versées que jusqu'au milieu de l'année précédente, car leurs contrats de stockage obligatoire ont été résiliés pour cette date.

Les **dévalorisations des réserves obligatoires** dépendent de l'ampleur et des coûts pour les entreposages. Au cours de l'exercice sous revue, seulement une quantité minimale a été constituée en raison du plafonnement des valeurs d'entreposage. Par conséquent, les produits soumis au stockage obligatoire n'ont été dévalorisés que dans une mesure limitée.

En ce qui concerne les recettes, les revenus des **contributions de stockage obligatoire** ont considérablement diminué suite aux taux de contribution réduits pour tous les produits. En outre, la **contribution de l'industrie gazière** pour le stockage de remplacement sous forme d'huile de chauffage EL a augmenté, suite à la hausse des taux des frais facturés.

Pour l'exercice sous revue, l'excédent de dépenses s'est élevé à 30.5 mio de francs.

Comptes de l'association de CARBURA

Bilan au 31 décembre 2005 (avec comparaison au 31 décembre 2004)

| Actifs (en 1000 fr.) | 2005 | 2004 |
|---|----------------|----------------|
| Débiteurs (compte courant stockage obligatoire) | 470.9 | 409.6 |
| Titres | 230.0 | 230.0 |
| Actifs transitoires | 3.6 | 3.6 |
| Participation: CARBURA Tanklager AG | 1'000.0 | 1'000.0 |
| Total Actifs | 1'704.5 | 1'643.2 |

Passifs (en 1000 fr.)

| | | |
|----------------------|----------------|----------------|
| Capital propre | 1'704.5 | 1'643.2 |
| Total Passifs | 1'704.5 | 1'643.2 |

Justificatif du capital propre (en 1000 fr.)

| | | |
|---------------------------------------|----------------|----------------|
| Etat au 1^{er} janvier | 1'643.2 | 1'566.3 |
| Attribution Excédent de recettes | 61.3 | 76.9 |
| Etat au 31 décembre | 1'704.5 | 1'643.2 |

Compte des profits et pertes pour l'année 2005 (avec comparaison de 2004)

Dépenses (en 1000 fr.)

| | | |
|-----------------------|-------------|------------|
| Frais | 13.2 | 0.0 |
| Total Dépenses | 13.2 | 0.0 |

Recettes (en 1000 fr.)

| | | |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Contributions des membres | 13.8 | 14.1 |
| Recettes de participation et intérêts | 60.7 | 62.8 |
| Total Recettes | 74.5 | 76.9 |
| EXCEDENT DE RECETTES | 61.3 | 76.9 |

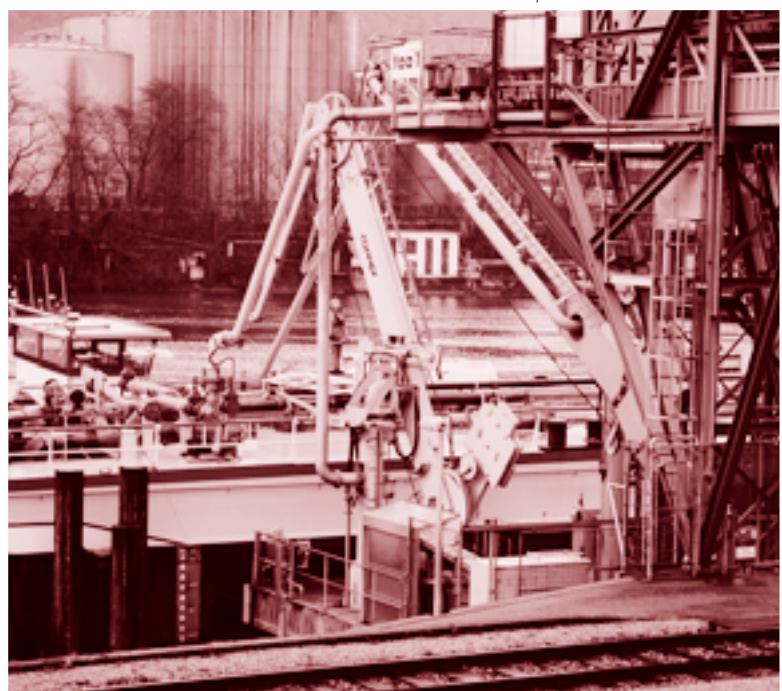
Comptes de l'association

Commentaires

Les comptes de l'association de CARBURA correspondent aux exigences légales du Code des obligations suisse (CO).

Les **débiteurs** sont composés d'un compte courant du stockage obligatoire.

Concernant les **participations**, il s'agit d'une participation de 100 % à la CARBURA Tanklager AG avec siège à Meilen.



**A l'assemblée générale des membres de CARBURA
Office central suisse pour l'importation des
carburants et combustibles liquides, Zurich**

Rapports de l'organe de contrôle

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les **états financiers du stockage obligatoire** (bilan, compte administratif et d'exploitation et commentaires sur les états financiers du stockage obligatoire, pages 13–15) de CARBURA Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des états financiers du stockage obligatoire incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les états financiers du stockage obligatoire puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des états financiers du stockage obligatoire et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des états financiers du stockage obligatoire dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les états financiers du stockage obligatoire sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les états financiers du stockage obligatoire qui vous sont soumis.

Zurich, le 16 février 2006

Ernst & Young SA

Beat Röthlisberger e. r. Martin Sörensen
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

A l'assemblée générale des membres de CARBURA
Office central suisse pour l'importation
des carburants et combustibles liquides, Zurich

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les **états financiers de l'association** (bilan, compte de profits et pertes et commentaires sur les états financiers de l'association, pages 16–17) de CARBURA Office central suisse pour l'importation des carburants et combustibles liquides pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des états financiers de l'association incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les états financiers de l'association puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des états financiers de l'association et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des états financiers de l'association dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les états financiers de l'association sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les états financiers de l'association qui vous sont soumis.

Zurich, le 16 février 2006

Ernst & Young SA

Beat Röthlisberger e. r. Martin Sörensen
Expert-comptable diplômé
(responsable du mandat)

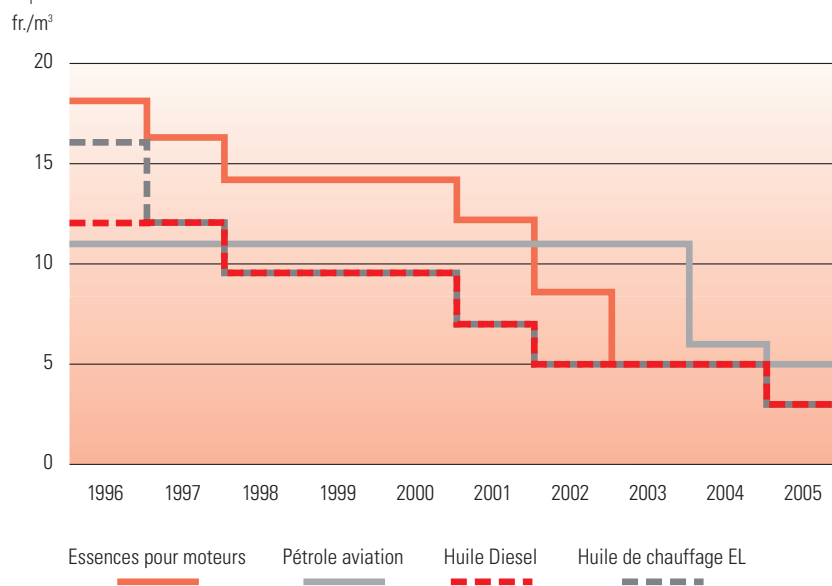
Chiffres et données

Stockage des réserves

Evolution des contributions de stockage obligatoire (sans taxes administratives)

Le graphique ci-après illustre l'évolution des contributions de stockage obligatoire au cours des dix dernières années (les contributions fixées en 1996 ont été converties en fr./m³):

Contributions de stockage obligatoire



Contrôles des réserves obligatoires

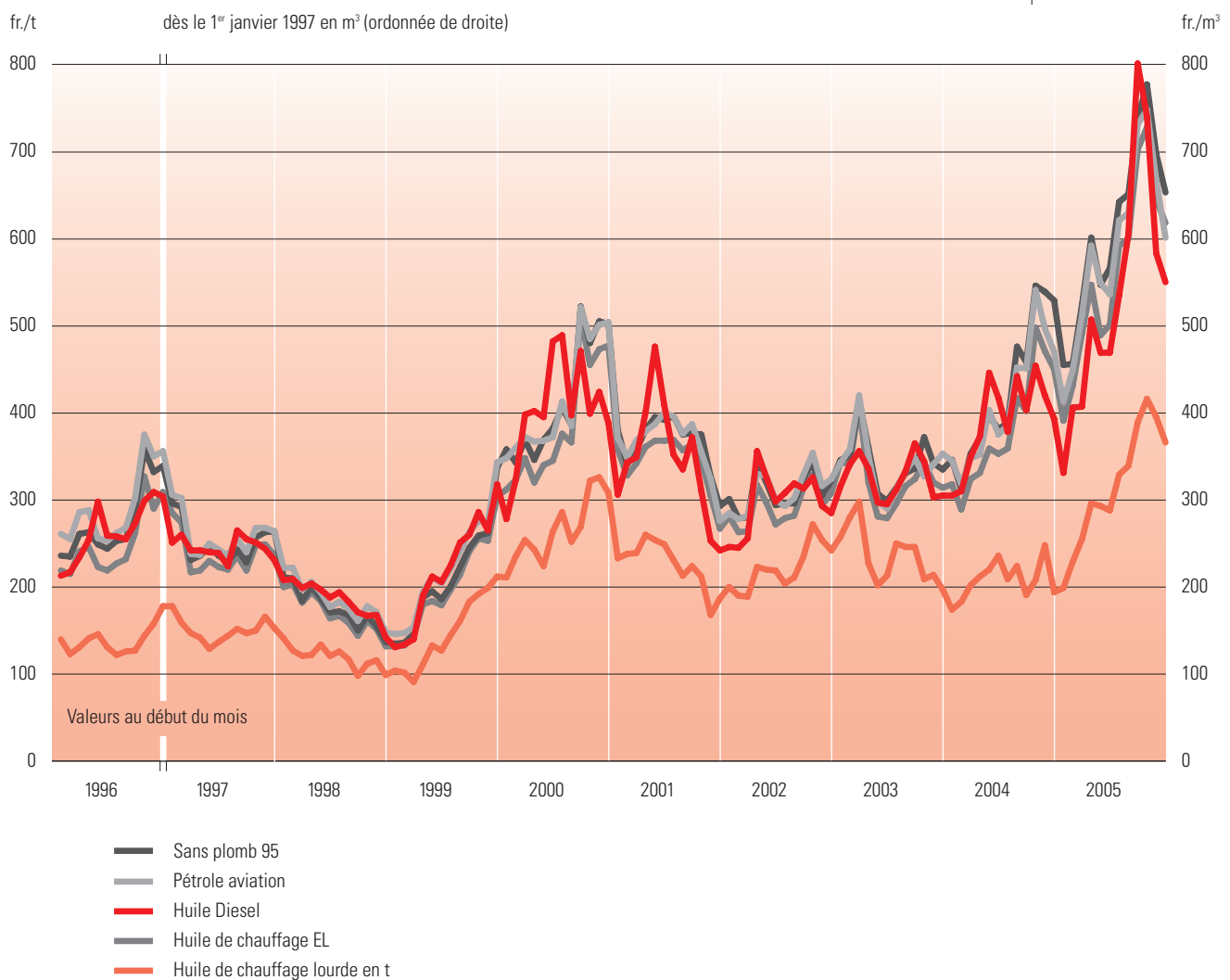
Au cours de l'exercice sous revue, les réserves obligatoires, les comptabilités des stocks, les assurances ainsi que les qualités des produits ont été contrôlées. Ces contrôles ont conduit au constat de sept infractions.

Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires (PEAW)

Au cours de l'exercice sous revue, on a enregistré une augmentation considérable du nombre des modifications. 201 modifications se sont révélées nécessaires (année précédente 159 modifications).

Le graphique suivant donne un aperçu du cours des valeurs de 1996 à 2005.

PEAW, depuis 1996 (Base Nord)



Capacités de réservoirs

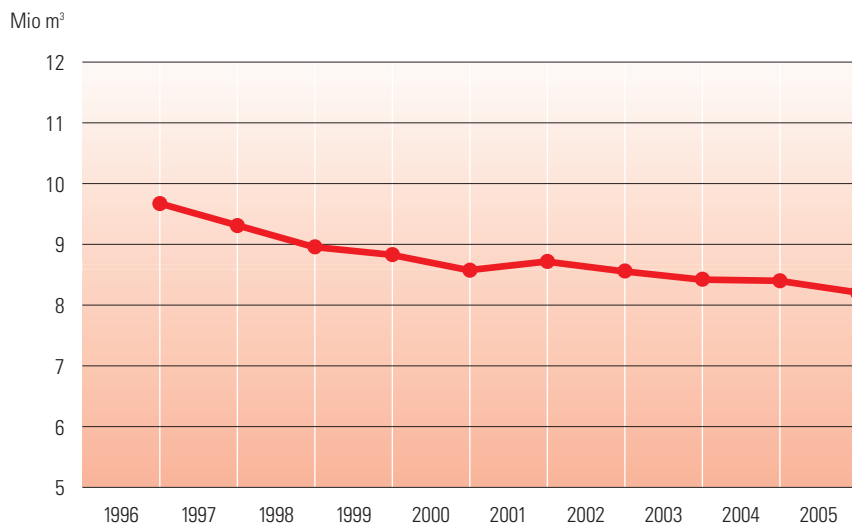
Réparties sur les différents cantons, les capacités de réservoirs suivantes étaient à la disposition des membres de CARBURA, de la TLG et de la PLG à fin 2005:

Etat au 31 décembre

| Cantons | 2005 m ³ | 2004 m ³ |
|------------------------------|------------------------|------------------------|
| Zurich | 942'433 | 971'268 |
| Berne | 294'063 | 295'663 |
| Lucerne | 741'025 | 741'025 |
| Uri | 3'000 | 0 |
| Schwyz | 40'027 | 40'027 |
| Obwald | 6'103 | 6'103 |
| Glaris | 900 | 900 |
| Fribourg | 403'203 | 493'970 |
| Bâle-Ville | 132'607 | 132'607 |
| Bâle-Campagne | 811'836 | 804'940 |
| Schaffhouse | 21'436 | 21'436 |
| Appenzell Rhodes-Extérieures | 0 | 1'600 |
| St-Gall | 1'016'255 | 1'076'255 |
| Grisons | 83'500 | 84'400 |
| Argovie | 721'284 | 721'284 |
| Thurgovie | 763'183 | 763'183 |
| Tessin | 480'206 | 505'842 |
| Vaud | 375'081 | 365'081 |
| Valais | 659'662 | 659'662 |
| Neuchâtel | 283'569 | 283'569 |
| Genève | 429'778 | 429'778 |
| Volume de stockage | 8'209'151 | 8'398'593 |

Capacités de réservoirs

(Total de tous les cantons au 31 décembre de chaque année)



Liste des membres

au 31 décembre 2005

AGIP (Suisse) SA, Lausanne
 AGROLA, Winterthour
 AIR TOTAL (Suisse) SA, Vernier
 BENOIL SA, Rancate
 BP (Switzerland), Zoug
 BRENNSTOFF GAMPEL AG, Gampel
 BÜRGI AG, Winterthour
 CELSA PRODUITS PETROLIERS SA, Bulle
 EMANUELE CENTONZE SA, Chiasso
 CICA SA, Neuchâtel
 CITY CARBUROIL SA, Rivera
 CM CAPSA-OIL SA, Genève
 COMBUSTIA SA, Sion
 COOP MINERALOEL AG, Allschwil
 CUENDET FRERES SA, Yverdon
 DILLIER-WYRSCH CH.
 INHABER RUEDI DILLIER-BERWERT, Sarnen
 DUC FRERES SA, Granges-Marnand
 ESSO SCHWEIZ GMBH, Zurich
 FLAMOL MINERALOEL AG, Berne
 FOERY BRENNSTOFFE AG, Oberarth
 MARTIN GERMANN, Frutigen
 GERSTERCO AKTIENGESELLSCHAFT, Laufon
 GLAROIL AG, Glaris
 GRISARD AG, Bâle
 J.-P. GUIGNARD-GLARDON, FRANCESCO
 ROCCA SUCCESEUR, Vallorbe
 JOSEF GUT AG, Stans
 GVS LANDWIRTSCHAFTLICHER GENOSSEN-
 SCHAFTSVERBAND, Schaffhouse
 HALTER AG WIL, Wil
 GEBRÜDER HARI AG, Adelboden
 ERNST HÜRLIMANN AG, Wädenswil

IN-ALBON BRENNSTOFFE UND
 TRANSPORT AG, Viège
 KG GEKOL MINERALÖLHANDEL
 GMBH & CO., Zoug
 KOLLER-KRAUER AG, Lucerne
 ED. KÜBLER & CO AG, Winterthour
 KÜNG AG, Berne
 LANG ENERGIE AG, Kreuzlingen
 LEHNER & TONOSI SA, Sierre
 LV-ST. GALLEN, St-Gall
 MABANAFT SCHWEIZ AG, Bâle
 A. H. MEYER & CIE AG, Zurich
 FRITZ MEYER AG, Bâle
 MIGROL AG, Zurich
 MINERALÖL METZGER AG, Buchs SG
 PETER MURARO AG, Zurich
 OBERWALLISER KOHLEN- & TRANSPORT-
 KONTOR, LEONARDO PACOZZI AG, Brigue-Glis
 OEL-POOL AG, Buchs AG
 OSTERWALDER ST. GALLEN AG, St-Gall
 OSTERWALDER ZÜRICH AG, Zurich
 PEDRAZZINI SA, Locarno
 PETROPLUS MARKETING AG, Zoug
 PINA PETROLI SA, Grancia
 PIOTA SA COMBUSTIBLES, Martigny
 RIKLIN AG, St-Gall
 RIVIERA PRODUITS PETROLIERS SA, Vevey
 RUFER AG, Gossau SG
 SCHÄTZLE AG, Lucerne
 SCHENK OEL AG, Oensingen
 SEILER HEIZOEL GMBH, Brigue-Glis
 SHELL (Switzerland), Baar
 SIMOND SA, Bussigny-Lausanne
 STEINKOHLEN AG GLARUS, Glaris
 OTTO STUCKY SA, Sierre
 SUTER, JOERIN AG, Arlesheim
 SWISS INTERNATIONAL AIR LINES AG, Bâle
 TAMOIL SA, Collombey
 CASPAR TANNER SÖHNE AG, Frauenfeld
 TOTAL (Suisse) SA, Vernier
 VOEGTLIN-MEYER AG, Windisch
 EDUARD WALDBURGER AG, St-Gall
 WINKLER & FISCHER AG, Lucerne

Statistique des tonnages

Importations et sorties des raffineries 2005 selon les produits (en 1'000 m³)¹

Total 14'695 (année précédente: 14'362)

Huiles de chauffage³: Total 24.4%

Huile de chauffage EL 3'051 (2'979)

Huile de chauffage moyenne 22 (4)

Huile de chauffage lourde 519 (689)

Autres produits: 0.4%

62 (87)

Sans plomb 95/98: 33.2%

4'881 (5'040)

Huile Diesel +²: 17.1%

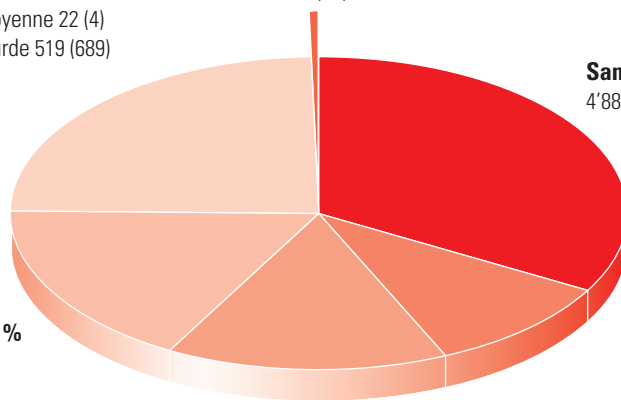
2'506 (2'081)

Huile Diesel: 14.8%

2'172 (2'028)

Pétrole aviation: 10.1%

1'482 (1'454)



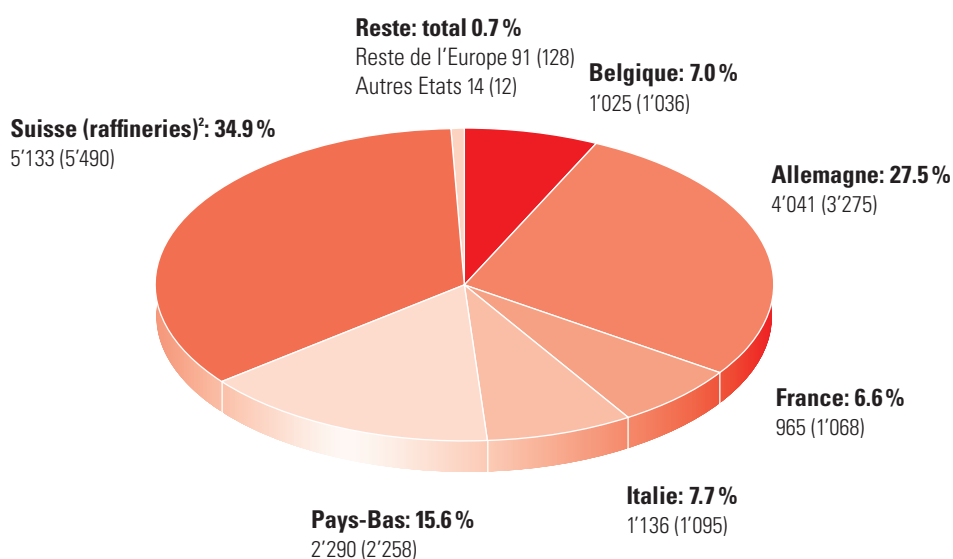
¹ Sorties des raffineries y compris exportations des raffineries et organisations internationales

² Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.035 %

³ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

Importations et sorties des raffineries 2005 selon les provenances (en 1'000 m³)¹

Total 14'695 (année précédente: 14'362)



¹ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

² Sorties des raffineries y compris exportations des raffineries et organisations internationales

Importations et sorties des raffineries 2005 selon les provenances et les produits (en 1'000 m³)¹

| Pays | Sans plomb 95/98 | Pétrole aviation | Huile Diesel | Huile Diesel+ ³ | Huile de chauffage EL | Huile de chauffage moyenne et lourde | Divers ² | Total |
|----------------------|------------------|------------------|--------------|----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------|
| Belgique | 17 | 14 | 359 | 310 | 322 | | 2 | 1'024 |
| Allemagne | 2'174 | 806 | 668 | 243 | 142 | | 7 | 4'040 |
| France | 234 | 303 | 1 | 103 | 317 | | 6 | 964 |
| Italie | 431 | 5 | 87 | | 601 | | 11 | 1'135 |
| Pays-Bas | 204 | 86 | 246 | 1'663 | 86 | | 5 | 2'290 |
| Suisse (raffineries) | 1'742 | 267 | 803 | 186 | 1'580 | 540 | 15 | 5'133 |
| Reste de l'Europe | 79 | 1 | 8 | | 3 | 1 | 3 | 95 |
| Total Europe | 4'881 | 1'482 | 2'172 | 2'505 | 3'051 | 541 | 49 | 14'681 |
| Autres Etats | | | | 1 | | | 13 | 14 |
| Total | 4'881 | 1'482 | 2'172 | 2'506 | 3'051 | 541 | 62 | 14'695 |

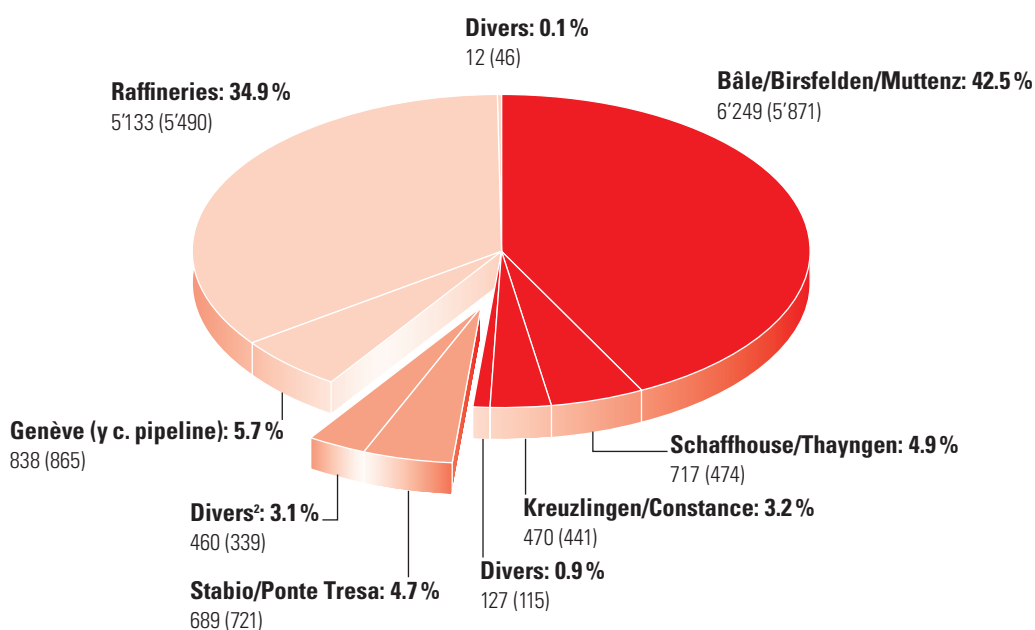
¹ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

² Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

³ Importations de gasoils non colorés/non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.035 %

Importations et sorties des raffineries 2005 selon les points d'entrée (en 1'000 m³)¹

Total 14'695 (année précédente: 14'362)



¹ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

² y compris Brigue/Gondo

■ Nord et Est, total 7'563 (6'901)

■ Sud, total 1'149 (1'060)

■ Ouest, total 5'983 (6'401)

Importations et sorties des raffineries 2005 selon les points d'entrée et les produits (en 1'000 m³)¹

| Points d'entrée | Sans plomb 95/98 | Pétrole-aviation | Huile Diesel | Huile Diesel+ ³ | Huile de chauffage EL | Huile de chauffage moyenne et lourde | Divers ² | Total |
|--------------------------|------------------|------------------|--------------|----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|---------------------|---------------|
| Bâle/Birsfelden/Muttenz | 2'091 | 488 | 1'155 | 2'144 | 364 | | 7 | 6'249 |
| Schaffhouse/Thayngen | 230 | 422 | 24 | | 38 | | 3 | 717 |
| Kreuzlingen/Constance | 136 | | 79 | 135 | 119 | | 1 | 470 |
| Divers | 62 | | 24 | | 33 | 1 | 7 | 127 |
| Total Nord et Est | 2'519 | 910 | 1'282 | 2'279 | 554 | 1 | 18 | 7'563 |
| Stabio/Ponte Tresa | 301 | 3 | 82 | | 303 | | | 689 |
| Divers | 143 | 2 | 5 | | 298 | | 12 | 460 |
| Total Sud | 444 | 5 | 87 | | 601 | | 12 | 1'149 |
| Genève (y c. pipeline) | 176 | 300 | | 42 | 316 | | 3 | 837 |
| Raffineries | 1'742 | 267 | 803 | 185 | 1'580 | 540 | 16 | 5'133 |
| Divers | | | | | | | 13 | 13 |
| Total Ouest | 1'918 | 567 | 803 | 227 | 1'896 | 540 | 32 | 5'983 |
| Total | 4'881 | 1'482 | 2'172 | 2'506 | 3'051 | 541 | 62 | 14'695 |

¹ Importations resp. sorties des raffineries d'huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

² Essence aviation, essences techniques, essence légère, pétrole lampant, pétrole technique, White Spirit

³ Importations de gasoils non colorés / non marqués avec une teneur en soufre de plus de 0.035 %

Ecoulement 2005 (en 1'000 m³)

Total 14'105 (année précédente: 13'833)

Huiles de chauffage²: Total 40.2%

Huile de chauffage EL 5'556 (5'288)

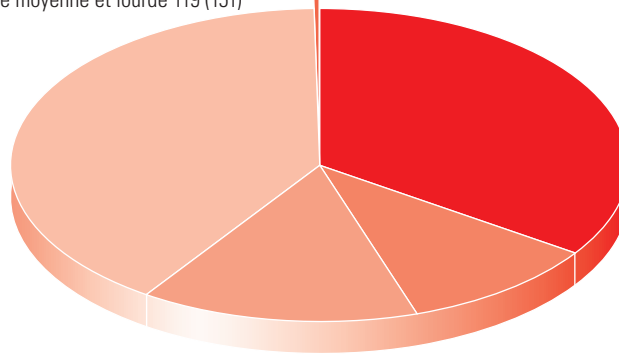
Huile de chauffage moyenne et lourde 119 (151)

Autres produits: 0.3%

36 (42)

Sans plomb 95/98: 34.5%

4'867 (4'999)



Huile Diesel: 14.6%

2'063 (1'894)

Pétrole aviation: 10.4%

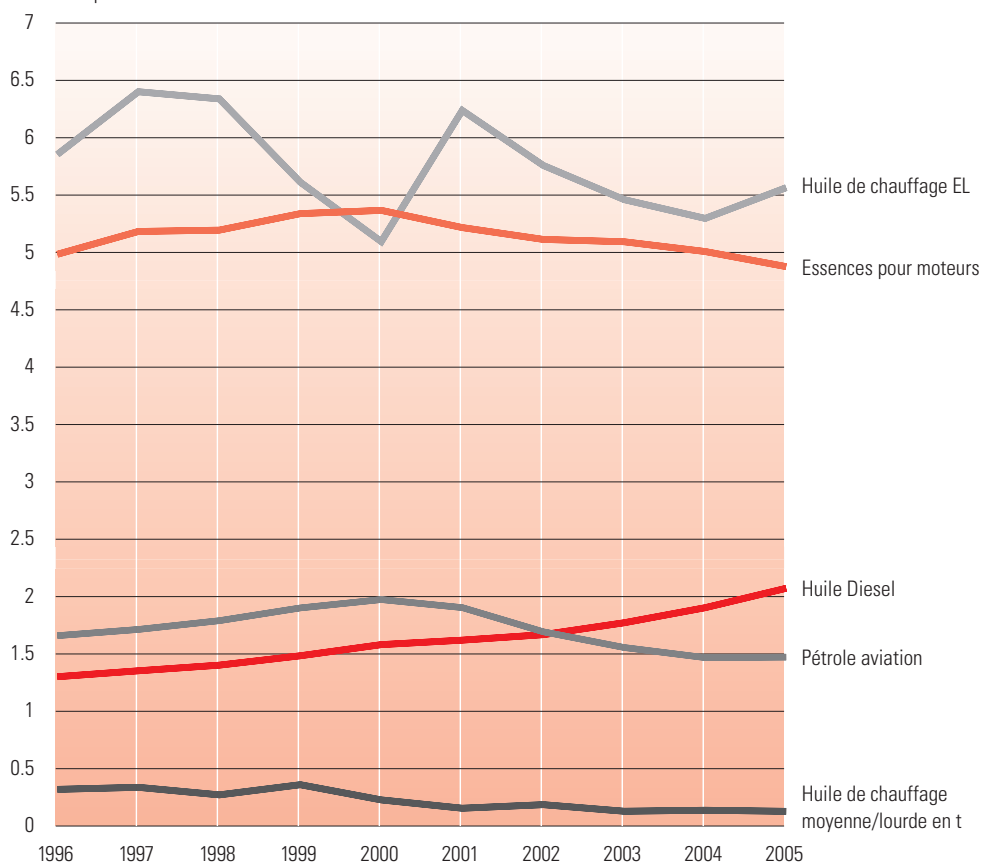
1'464 (1'459)

¹ Ecoulement des importateurs

² Huile de chauffage moyenne et lourde en 1'000 tonnes

Ecoulement 1996–2005

Mio m³ resp. t



En 1996, les produits ont été convertis en m³ avec les densités suivantes:

| | |
|-----------------------|-------|
| Essences pour moteurs | 0.740 |
| Pétrole aviation | 0.796 |
| Huile Diesel | 0.830 |
| Huile de chauffage EL | 0.845 |

Abréviations

| | |
|--------|---|
| AIE | Agence Internationale de l'Energie |
| BKE | Indemnités pour frais d'exploitation et de capital |
| BTA | Entrepôts fédéraux |
| DFE | Département fédéral de l'économie |
| DWL | Délégué à l'approvisionnement économique du pays |
| HC | Hydrocarbures |
| IE | Indemnités d'investissement |
| OFAE | Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays |
| OFEV | Office fédéral de l'environnement |
| OPAIR | Ordonnance sur la protection de l'air |
| OPAM | Ordonnance sur les accidents majeurs |
| OPEL | Ordonnance sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les polluer |
| PEAW | Valeurs d'entrée et de sortie des réserves obligatoires |
| PGI | Permis général d'importation |
| PLG | Société de stockage obligatoire |
| PLP XV | Programme de stockage obligatoire XV (1.7.2004–30.6.2008) |
| RO | Réserves obligatoires |
| SGK | Société Suisse de Protection contre la Corrosion |
| TLG | CARBURA Tanklager AG |
| UP | Union pétrolière |
| WLV | Approvisionnement économique du pays |

Ce rapport annuel paraît aussi
en langue allemande.

Conception et impression:
sihldruck, Druckerei a/d Sihl AG, Zurich

CARBURA

Office central suisse pour l'importation
des carburants et combustibles liquides

Zentralstrasse 37
Case postale 9669
8036 Zurich
Téléphone 044 217 41 11
Téléfax 044 217 41 10
E-mail info@carbura.ch
www.carbura.ch